



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



Chorus Pro :

Portail de dématérialisation des factures



Kit de communication à destination des fournisseurs du Ministère de l'Intérieur

Présentation du projet Chorus Pro

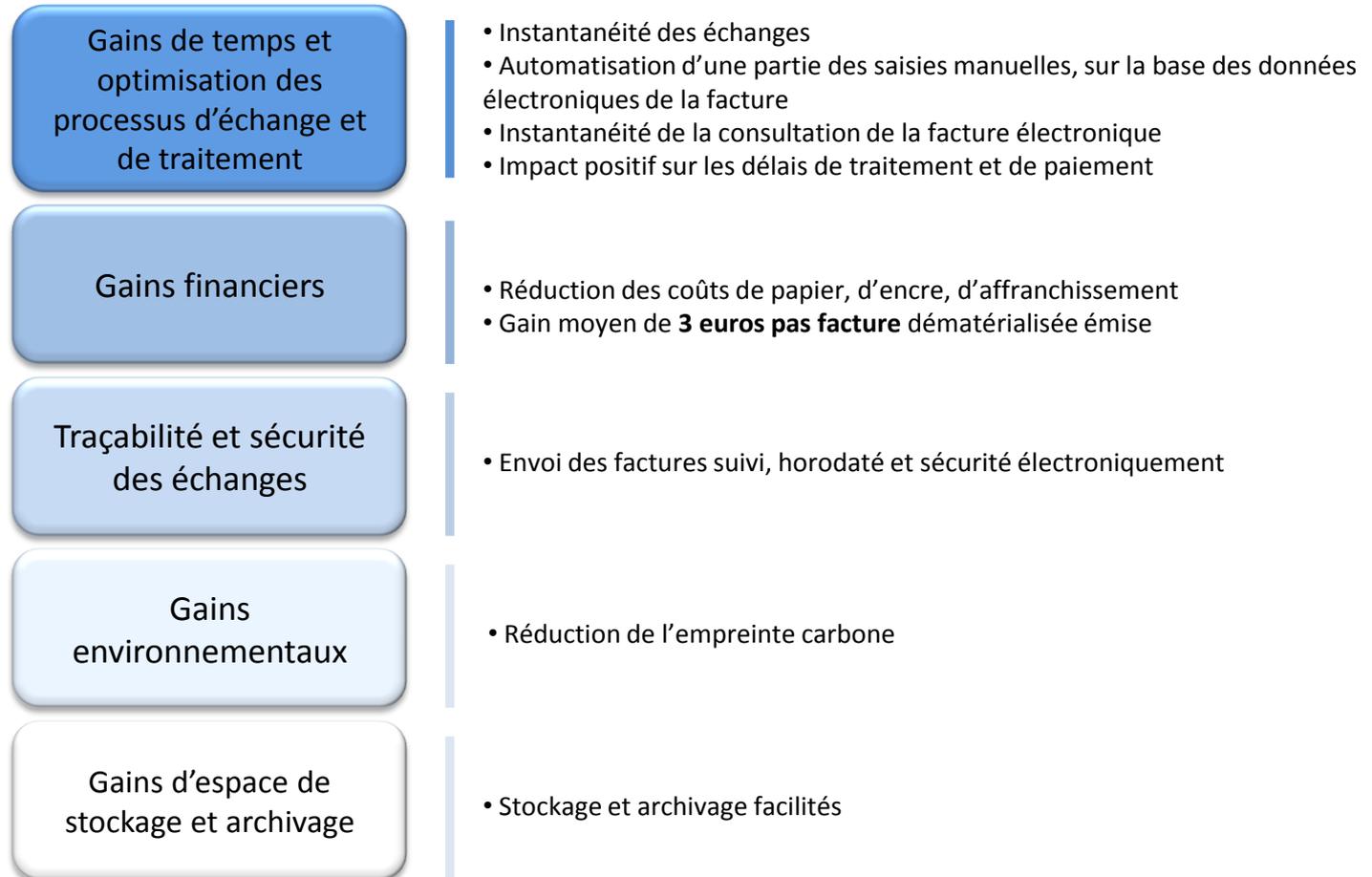
Consécutivement à la **loi du 2 janvier 2014** habilitant le gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises, l'**ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014** définit le cadre de développement de la facturation électronique.

- ▶ Cette ordonnance définit le calendrier visant à rendre obligatoire la facturation électronique pour **les émetteurs de factures à destination de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics respectifs** :



- ▶ Dans ce cadre, le portail internet **Chorus Pro**, solution technique mutualisée permettant le **dépôt** et la **transmission** des factures électroniques, est mise **gratuitement** à disposition des fournisseurs.

Les gains de la dématérialisation



Ma première connexion à Chorus Pro

Cliquez sur les ★
 pour consulter les
 kits d'utilisation
 correspondants !

Je me rends sur le site Chorus Pro : <https://chorus-pro.gouv.fr/>

★ Je crée mon compte

Je reçois un mail de confirmation d'activation de mon compte

★ Je rattache mon compte utilisateur à la fiche structure de mon entreprise grâce à son numéro SIRET

Je me munis des informations présentes sur le bon de commande :

- Le **numéro de la commande** de référence fourni (engagement juridique dit « EJ »)
- Le **code service exécutant** (SE) du service réceptionnant la facture

Saisie manuelle

Je signe en ligne le mandat de facturation
et les conditions générales d'utilisation

★ Je saisis ma facture manuellement

Chargement d'un PDF

Je charge mon fichier PDF
(signé/non signé)

★ Je dépose ma facture PDF sur le portail

ou

★ Je consulte l'avancement de mes factures

- ✓ Ma facture est réceptionnée par le service financier
- ✓ Ma facture est en cours de traitement
- ✓ Ma facture est payée

Chorus Pro pas à pas

Je crée mon compte et
je me connecte à
Chorus Pro



Je crée la fiche structure
de mon entreprise et je
m'y rattache



J'envoie mes factures
sous format
dématérialisé à mon
client public



Cycle de vie de ma facture sur Chorus Pro



Motifs de rejet possibles :

Problèmes techniques

- SE/EJ* incorrect (retransmission de la facture possible)
- Créancier inconnu ou différent de celui de l'EJ

Problèmes d'achats/ problèmes comptables

- Marché terminé (nouveau)
- Sous-traitant / cotraitant non déclaré (nouveau)
- Suppression pour compensation d'avoirs (nouveau)

- Justificatif absent ou insuffisant
- Montant de la facture erroné
- Taux de TVA erroné
- Suppression pour compensation d'avoirs (nouveau)
- Retraitement manuel par les services (nouveau)
- Paiement en régie (nouveau)
- Erreur de RIB
- Livraison incomplète / non effectuée
- Facture non conforme à la commande
- Double facturation

Autres

- Contacter votre acheteur
- Suppression en masse

*SE: adresse de facturation électronique/EJ: numéro de commande

Difficultés éventuelles liées à l'utilisation de Chorus Pro

• Qui dois-je contacter si j'ai des questions liées à l'utilisation du portail Chorus Pro ?

- Pour toute question sur l'utilisation du portail, l'assistance téléphonique est joignable au **04.77.78.39.57**
- Pour toute difficulté technique, saisissez une sollicitation :
 - . En mode **déconnecté** : En cliquant sur l'onglet « Nous contacter », tout en bas de la page d'accueil du portail Chorus Pro
 - ★ . En mode **connecté** : En cliquant sur l'onglet « Sollicitations émises » puis « Saisir sollicitation ».

• Qui dois-je contacter si j'ai des questions plus générales sur le processus de dématérialisation?

→ L'équipe ministérielle dématérialisation à l'adresse : **chorus-demat@interieur.gouv.fr**

• Retrouvez tous les kits d'utilisation Chorus Pro disponibles :

Retrouvez tous les kits d'utilisation, ainsi que des tutoriels vidéos sur la Communauté Chorus Pro à l'adresse :
<https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/?action=publicPage&uri=intranetOnePage/4210>